

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2014

L'An Deux Mille quatorze, le dix décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes HONNONS Valérie, DARBAS Arlette, SISTAC Arlette et Mrs BONCOURRE Thierry, BONIFAS Philippe, DUPRAT Serge, FORMOSA Mathieu, MAZIERES Claude

Pouvoirs : Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Mr FORMOSA Mathieu
Eric ARAUJO a donné pouvoir à Mr BLANC Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme Arlette DARBAS

Mme LOUBIERES Nathalie, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération sur la mise à disposition des ateliers municipaux, d'une partie du petit garage et la salle du 1^{er} étage au dessus de l'école au SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau.

1 Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 22 octobre 2014

Approuvé à l'unanimité

2 Délibération sur l'indemnité de la Trésorière

Comme à chaque renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de voter l'indemnité de conseil de la Trésorière.

L'année 2014 a été marquée par le départ de Mme CAZENAVE Dominique au 31/01/2014 et l'arrivée de Mme COHEN le 1^{er} février 2014.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur le montant de l'indemnité qui est calculée en fonction du budget de fonctionnement de la commune.

Pour l'année 2014, nous devons deux indemnités :

Mme CAZENAVE du 1^{er} janvier au 31 janvier 2014 d'un montant de 24.36 €

Mme COHEN du 1^{er} février 2014 au 31 décembre 2014 d'un montant de 268.01 €

Après discussion, le conseil approuve le versement des deux indemnités proposées ci-dessus. Le conseil décide de voter l'indemnité de Mme COHEN chaque année et non sur la totalité du mandat municipal.

Cette indemnité sera versée sur les payes de janvier 2015.

3 Délibération sur le transfert du fond d'amorçage des rythmes scolaires au SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau

Monsieur le Maire informe le conseil du versement du fond d'amorçage suite à la mise en place des rythmes scolaires. Le 1^{er} acompte pour 2014 s'élève à 400 €. La globalité du fond d'amorçage est calculé sur la base de 50 € par enfant scolarisé dans l'école de Puydaniel. Etant donné que la compétence est au SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau, il est nécessaire de délibérer pour transférer cette somme au SIVOM.

Approuvé à l'unanimité

4 Délibération sur différentes décisions modificatives

Après vérification de la comptabilité, pas de décisions modificatives

5 Délibération sur la demande de Bernard CELMA sur le tarif de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Mr CELMA pour un tarif préférentiel sur la location de la salle des fêtes le 14 novembre 2014. En effet, il n'a pas pu bénéficier de la salle des fêtes pleinement (du jeudi matin au samedi 9h30 avec le nettoyage)

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder un tarif préférentiel à Mr CELMA d'un montant de 130 € (prix d'un nettoyage pour les associations du village).

6 Délibération sur le changement du photocopieur au secrétariat

Projet reporté au budget 2015

7 Délibération sur l'étude de thermique réglementaire de l'agrandissement mairie et maison associations

Suite aux nouvelles normes l'étude thermique pour toutes nouvelles constructions ou rénovations est obligatoire. Présentation des devis d'un montant de 450 € HT soit 540 € TTC pour chaque projet (extension mairie et maison association)

Approuvé à l'unanimité

8 Délibération sur la mise à disposition de la salle 1^{er} étage au dessus de l'école et ateliers municipaux au SIVOM

Monsieur le Maire informe le conseil de l'augmentation des effectifs au sein du RPI. Afin d'éviter toutes nouvelles constructions et de réduire les frais, il a été décidé de mettre à disposition les ateliers municipaux, d'une partie du petit garage et la salle du 1^{er} étage au dessus de l'école

Approuvé à l'unanimité

9 Réflexion sur la construction de nouveaux ateliers municipaux

Monsieur le Maire donne la parole à Mr MAZIERES afin d'éclaircir le **projet** d'agrandissement de l'école avec utilisation des ateliers municipaux et de la salle au dessus de l'école.

La proposition serait d'installer les ateliers municipaux sur l'arrière de la salle des fêtes.

Le projet est à l'étude et pas encore concrétisé.

Débat au sein du conseil municipal sur la mutualisation des employés et ateliers municipaux à l'avenir « peut être ».

Possibilité de transférer en attendant dans les garages de Mme PERRIN (attente de la signature de l'acte).

10 Réflexion sur l'arrêté de circulation des engins à moteurs sur les chemins ruraux et communaux

Le Président du Groupement Forestier souhaite que la commune de Puydaniel rédige un arrêté afin d'interdire la circulation des engins à moteur sur les chemins ruraux et communaux.

Selon le Groupement Forestier, en cas d'accident sur leurs terres, la responsabilité leur incomberait ; En interdisant cette circulation des engins à moteur sur les chemins communaux et ruraux, le « danger serait écarté ».

Après discussion, pas de décision de prise.

11 Réflexion sur l'achat de panneaux "Voisins Vigilants"

Monsieur le Maire informe du courrier reçu d'un administré sur le côté négatif de la mise en place du panneau « voisins vigilants ».

Après des recherches, la réflexion est de rigueur. Prise de la parole de Mme DARBAS Arlette pour expliquer le fonctionnement :

L'entreprise Voisins Vigilants, créatrice du concept voisins vigilants en 2002, accompagne les voisins ainsi que les municipalités dans la mise en place des voisins vigilants / mairies vigilantes. Cette accompagnement se formalise par :

- **Une plateforme de communication** qui met en relation mairie et voisins vigilants : système d'alerte par mail et SMS pour alerte sécurité mais aussi météo, voirie, scolaire, évènement exceptionnel etc.
- **La vente de la signalétique dissuasive** : panneaux routiers personnalisés, et autocollants pour boîte aux lettres.
- **L'utilisation de la marque déposée Voisins Vigilants**. Cette dernière est reconnue par tous (voisins et cambrioleurs) et constitue un gage d'efficacité.
- Un ensemble d'outils pour recruter et faire vivre les voisins vigilants: invitations boîte aux lettres, power point et vidéo de présentation pour réunion publique, relation de presse, etc ...
- **Un expert Voisins Vigilants** au service des adhérents.

Après débat il s'avère que ce système, d'une part paraît séduisant mais qui peut présenter aussi des dangers selon les réactions que pourraient avoir certains adhérents pour diverses raisons.

D'autre part, il convient d'être vigilant : le principe est basé sur un système de réseau avec affichage de panneaux et d'autocollants sur les boîtes aux lettres des adhérents. Si mise en place de ces autocollants par les habitants et des panneaux par la mairie sans s'inscrire dans le principe « voisins vigilants », les cambrioleurs auront vite fait de savoir que ce n'est que de l'affichage et ne servirait plus à rien, bien au contraire.

Proposition d'abandonner ce projet de mise en place de panneaux vigilants et envisager plutôt de sensibiliser les habitants à la solidarité entre voisins

Information du maire :

- Exposition du 11 novembre 2014 : Visite de l'école du 12/11
- 19/11 : visite du SDEHG pour le lotissement SALLES, l'enfouissement de la 2eme tranche du bourg, l'éclairage église et monument aux morts : devis en cours
- 16/11 : Foire aux plantes par l'Association Patrimoine : Manifestation satisfaisante
- Litige FORMOSA : Information de Monsieur le maire au sujet de la demande de Mr FORMOSA sur le règlement des curages de fossé Chemin de Labarthe situé dans la plaine d'en bas. Monsieur le Maire souhaite avant tous travaux être en possession des devis. Toute demande après travaux , ne peut être prise.
- Pas d'électricité sur une partie du chemin de Ferret : Zone U dont les réseaux sont dus par la commune
- 01/12 : validation du bornage du projet extension mairie
- repas du 14/12 décalé à 12h30
- CACES : Projet de former les employés municipaux. Habilitation électrique
- Garderie école : le mercredi après midi ne se fera plus en centre de loisirs mais devra être fait en périscolaire. Ce qui entraîne un coût élevé pour les parents. Afin d'économiser, aucune aide sera faite de la CAF.
- La gendarmerie souhaite que le conseil municipal désigne un correspondant sécurité routière : Après discussion, Blanc Jean-Claude est désigné correspondant sécurité routière.

Questions diverses

- Mr MAROCCO Nicolas a accepté l'offre de la mairie au prix de 15 000 €. Contrôle de légalité des deux mois terminé le 8 décembre 2014 donc nous engagerons la procédure pour signer l'acte.

- Droit à l'image pour le site internet : En groupe, pas d'interdiction sauf pour les portraits dont la demande doit être demandée à la personne photographiée. L'autorisation n'est pas renouvelée mais n'est valable qu'une seule fois.

- Réserve parlementaire de Mr AUBAN : 5000 € pour la rénovation du hangar et la maison des associations.

- Cadeaux des aînés en cours de livraison

- Mr BONCOURRE : Suite réunion au Pays, augmentation des cotisations (DETR) 2.15 € / habitant. Reprise de la DDT qui coûte 0.90 cts/habitants soit un coût total de 3.20 € environ / an. Par conséquent, une augmentation des taxes foncières et habitations.

- Mr BONIFAS : Mise en place de panneaux d'informations. Mr BONIFAS se propose de se renseigner courant 2015.

Séance levée à 22h30

<http://mairiedepuydaniel.over-blog.com/article-ordre-du-jour-du-conseil-municipal-du-10-decembre-2014-125133858.html>